

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Commune de MENTQUE NORTBECOURT

Enregistrement en vue d'exploiter temporairement une centrale
d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud
SOCIETE TRABET SAS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société TRABET SAS dont le siège social est situé 35 rue des Aviateurs 67500 HAGUENAU, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter temporairement une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud, 62890 MENTQUE NORTBECOURT.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 20 juin 2019.

Le dossier est consultable en mairie de MENTQUE NORTBECOURT, commune d'implantation du projet, du 1er août 2019 au 30 août 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le mardi de 9h00 à 12h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.